

CONNECTE NOTRE PAYS

BILLET DE SESSION SEPTEMBRE 2018

EDITORIAL

Mesdames, Messieurs,



Nos membres représentent la branche du réseau câblé et nous fournissons désormais à près de 4.5 millions de clients suisses des services Internet très haut débit, radio / TV et de téléphonie. Dans le domaine de l'offre télévisée, nous contribuons notamment au maintien d'une concurrence permanente sur un marché âprement disputé.

C'est en partie dû au fait que Swisscom, notre plus grand concurrent dominant, profite toujours d'une position privilégiée. Il faut prendre en compte cette situation lors du traitement de la Loi sur les télécommunications (LTC).

C'est d'autant plus vrai que la révision de la LTC à laquelle on est arrivé lors de la discussion par article contient toujours des surprises : découvrez en page 2 de la présente newsletter pourquoi la branche s'oppose à de nouvelles réglementations inutiles.

SUISSEDIGITAL s'engage depuis le début des débats portant sur la révision de la LTC. En tant que fournisseurs d'infrastructures et de services de télécommunications, nos membres sont directement touchés par les éventuelles modifications apportées. Lors des délibérations à venir, nous vous encourageons à continuer à suivre le principe simple suivant : des armes égales pour tous !

Par ailleurs, veuillez réserver dès maintenant la date de notre prochaine manifestation de session qui se déroulera le mercredi 26 septembre 2018 à l'hôtel Bellevue de Berne et qui abordera justement le projet de révision de la LTC que vous aurez à traiter au Conseil national le jour suivant.

À cette occasion, nous aurons le plaisir d'accueillir Monsieur Dr Stephan Netzle, président de la Commission de la communication ComCom. Il nous présentera le projet LTC du point de vue des autorités de régulation et discutera avec vous des différents aspects.

Nous espérons que cet événement suscitera votre intérêt et nous nous réjouissons d'ores et déjà de votre présence !

Le mercredi 26 septembre 2018, de 12h30 à 14h30, à l'hôtel Bellevue, salon « Rouge »

Dès 12h30	Apéritif et déjeuner
13h20	Exposés et discussion

Merci beaucoup pour votre engagement et votre soutien.

Pierre Kohler

Président de SUISSEDIGITAL

AFFAIRES DU CONSEIL FÉDÉRAL DE LA SESSION D'AUTOMNE 2018

17.058 Révision de la LTC : le Conseil national doit corriger le tir

CN, le jeudi 27 septembre

La Commission des transports et des télécommunications du Conseil national (CTT-N) a traité la révision de la loi sur les télécommunications LTC le 2 juillet et le 27 août. SUISSEDIGITAL s'est exprimée lors de toutes les concertations parlementaires préalables ; nous avons eu l'occasion d'expliquer notre point de vue avec l'alliance des fournisseurs de télécommunication alternatifs, tout comme lors de nos manifestations de session et par des échanges directs avec les membres de la commission et du Parlement.

Neutralité du réseau : Les membres de SUISSEDIGITAL proposent des offres transparentes et garantissent une concurrence équitable. Les dispositions de transparence prévues dans la révision de la LTC doivent s'appliquer à tous les fournisseurs et être ainsi ancrées dans la loi.

Accès réseau : Le projet de loi proposé par le Conseil fédéral concernant l'accès au réseau en cas de manque de concurrence protège et encourage aussi bien les investissements de Swisscom que ceux des fournisseurs alternatifs. Il permettrait de créer un marché où les fournisseurs s'affrontent à armes égales, marqué par l'innovation et la concurrence sur le réseau des raccordements. Il empêche la création d'un réseau monopoliste dans les régions rurales. Tout comme l'alliance sectorielle, nous soutenons toujours la proposition du Conseil fédéral telle que soumise à la commission. Il est erroné que la majorité de la commission renonce à ancrer le principe de neutralité technologique au niveau de la loi et ne permette pas au Conseil fédéral de promulguer des mesures régulatrices s'il constate des déficits compétitifs sur le marché des raccordements haut débit. Le Conseil national doit corriger le tir en la matière. Il n'est en effet pas suffisant que le Conseil fédéral présente tous les trois ans au Parlement un rapport sur l'évolution des investissements, la qualité, les prix et la concurrence entre les réseaux. L'objectif visant à renforcer clairement la place économique suisse et à garantir une concurrence durable à vaste échelle dans un environnement favorable aux investissements nécessite des démarches plus courageuses.

Art. 12e LTC : La commission chargée de l'examen préalable (CTT-N) a à juste titre pris du recul par rapport à la proposition visant à réglementer l'intégralité des signaux dans un nouvel art. 12e. Cette réglementation aurait d'importantes conséquences et irait à l'encontre des dispositions du droit d'auteur en vigueur, notamment celles concernant l'enregistrement de programmes TV à des fins privées. Le principe de l'intégralité des signaux lors de la rediffusion de programmes radio et TV suisses et étrangers pouvant être librement réceptionnés en Suisse est déjà réglementé dans la loi fédérale sur la radio et la télévision ; il n'est pas nécessaire d'avoir une réglementation supplémentaire dans la LTC, d'autant plus qu'une telle réglementation n'est aucunement mentionnée dans les documents de la consultation relative à la révision de la loi sur les télécommunications et qu'une telle réglementation a été refusée à l'unanimité dans le cadre du groupe de travail consacré à la révision de la loi sur le droit d'auteur (AGUR 12).

17.069 Révision de la LDA : protéger le solide compromis

CN, le mardi 25 septembre

La commission chargée de l'examen préalable demande à son conseil d'entrer en matière sur le projet. La discussion par article au sein de la commission doit être effectuée minutieusement et nous suivrons ces délibérations de très près. Nos membres sont aussi des fournisseurs d'accès Internet. Ils jouent donc un rôle clé dans la révision de la loi sur le droit d'auteur (LDA). SUISSEDIGITAL a souligné à plusieurs reprises que le projet devait se concentrer sur la lutte contre la piraterie sur Internet. La LDA révisée doit clairement stipuler le renoncement à des mesures de blocage par les fournisseurs d'accès dans l'intérêt des internautes. C'est la raison pour laquelle le Conseil fédéral a eu raison de renoncer à ancrer les blocages de réseaux et à prévoir l'envoi d'avertissements explicites en cas de graves violations des droits d'auteur par le biais des réseaux Peer-to-Peer. Les fournisseurs d'accès Internet deviendraient le prolongement du bras de la justice. Nous nous y opposons. L'application juridique incombe à l'État. SUISSEDIGITAL voit également d'un œil critique l'exigence de réglementer à nouveau la redevance pour la Replay-TV dans le cadre de la révision de la LDA.

SÉLECTION D'INTERVENTIONS PARLEMENTAIRES DE LA SES- SION D'AUTOMNE 2018

17.3199 Motion **Développement des compétences en matière de cybersécurité**

CE, le lundi 10 septembre (deuxième instance)

Le Conseiller national Franz Grütter demande au Conseil fédéral de développer au cours de ces prochaines années les compétences de la Confédération en matière de cybersécurité qui s'inscrivent dans la politique de sécurité et de les réunir au sein d'une unité cybernétique autonome. Par ailleurs, le thème de la cybersécurité devra être pris en compte comme il se doit lors des achats d'armement et dans le domaine de la formation, de la recherche et de l'innovation ainsi que dans le cadre du prochain message FRI.

SUISSEDIGITAL soutient ces efforts et partage notamment la vision du Conseil fédéral de renforcer substantiellement les compétences dans le domaine de la cybersécurité au vu de l'évolution du niveau de menace et de la rapide progression de la numérisation au niveau de l'économie et de la population. Il est cependant important d'avoir dans ce contexte une bonne coopération ouverte avec l'économie. Le Conseil national a déjà approuvé la motion.

Consultations en cours

Loi sur les médias (consultation ouverte jusqu'au 15 octobre)

Non au contenu partagé

SUISSEDIGITAL s'est à plusieurs reprises exprimée concernant le projet « contenu partagé ». Une motion adoptée par le Conseil national et le Conseil des États demande la mise en œuvre d'un tel modèle fondé sur les contenus partagés. Ce modèle doit être conçu de façon à permettre aux entreprises privées de médias suisses d'utiliser facilement les reportages de la SSR, y compris les versions abrégées ainsi que les versions originales de la SSR. Le Conseil fédéral met maintenant cette motion en œuvre dans son projet de nouvelle loi sur les médias électroniques. La consultation publique afférente est ouverte jusqu'au 15 octobre. Dans le domaine de « l'encouragement médiatique direct et indirect », le Conseil fédéral propose la formulation suivante dans l'art. 30 (« Mise à disposition de contenus ») : « La SSR met à disposition d'autres entreprises suisses de médias des contributions d'information actuelles autoproduites ainsi que des extraits de contributions de médi-

as actuelles de sorte que celles-ci puissent insérer ces contributions sans modification dans leur offre de médias. »

Nous avons à maintes reprises indiqué que ces réglementations qui semblent au premier abord judicieuses recèlent des dangers pour les fournisseurs privés. Les positions privilégiées sur le marché ne doivent pas être privilégiées davantage, d'autant plus que le Conseil fédéral examine aussi l'idée d'un soutien étatique des agences de presse dans la nouvelle loi sur les médias. Il faut empêcher un épuisement des ressources des fournisseurs privés. La réglementation fondée sur les contenus partagés proposée pourrait sans aucun doute avoir cette conséquence. SUISSEDIGITAL s'exprimera également à ce sujet dans le cadre de la consultation annoncée sur la loi sur les médias. Il est important que le Parlement examine ce projet d'un regard critique.

– Position de SUISSEDIGITAL : **NON à la mise en œuvre du modèle fondé sur les contenus partagés dans la loi sur les médias**

PROGRAMME DE LA MANIFESTATION DE SESSION DE SEPTEMBRE 2018

Le mercredi 26 septembre 2018, de 12h30 à 14h30, à l'hôtel Bellevue, salon « Rouge »

SUISSEDIGITAL accompagne de très près la révision actuelle de la loi sur les télécommunications LTC afin que le marché suisse des télécommunications puisse évoluer positivement. Lors de la manifestation du 26 septembre, nous examinerons avec vous l'avancée des délibérations parlementaires consacrées à la LTC. Le Dr Stephan Netzle, président de la ComCom, commentera le projet du point de vue des autorités de régulation.

Programme :

- | | |
|-----------|---|
| Dès 12h30 | Apéritif et déjeuner |
| 13h20 | Allocution de bienvenue et introduction
Pierre Kohler
Président de SUISSEDIGITAL |
| 13h30 | La révision de la LTC - explications et analyse
Dr Stephan Netzle
Président de la ComCom |
| 13h45 | Questions et discussion |
| 14h00 | Classement, informations de la branche
Dr Simon Osterwalder
directeur de SUISSEDIGITAL |
| 14h00 | Discussions et réseautage |

Nous serions ravis que vous puissiez réserver cette date.

Nous nous ferons un plaisir de prendre note de votre inscription par e-mail à l'adresse info@suissedigital.ch ou par téléphone au 031 328 27 28.